Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 8 (1943)

Heft: 2

Artikel: Ordonnance

Autor: Schibli

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-734567

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous pouvons encore mourir de notre propre mort.

Bâle, la cité des plus anciennes danses des morts, des tambours, des bannières noires et blanches, a toujours eu un sens de la mort extrêmement vif. L'été dernier, sur la place de la cathédrale arrangée pour la circonstance, on a joué de nouveau le jeu éternel de la mort qui vient saisir jeunes et vieux, riches et pauvres, grands de ce monde et petites gens. La mort, amie bienvenue et déjà familière pour d'aucuns, redoutée et inattendue pour tant d'autres qui ne veulent pas la reconnaître. Mais tous doivent passer avec elle le seuil qui sépare notre monde de l'au-delà.

La danse des morts de 1943 à Bâle n'a pas été une représentation de festival, avec grand orchestre et effets de masse, mais un jeu populaire tel qu'il se déroulait au moyen-âge. Elle n'a fait que placer dans notre actualité la vieille tradition populaire, qui nous touche avec une force impressionnante. Car les hommes qui doivent mourir là sont des hommes d'aujourd'hui, dans notre costume de tous les jours, notre voisin, nous peut-être.

La conception et la mise en scène de ce jeu sont dûs à Mariette de Meyenburg, la chorégraphe bien connue, qui monta l'an dernier au théâtre de Bâle «Le combat de Tancrède et Clorinde» dans une mise en scène nouvelle, rajeunie, qui fit une profonde impression. Fritz Stebler, danseur-solo du théâtre de Lucerne, qui dansa précisément le rôle de Tancrède, incarnera la mort.

Et les Romands seront particulièrement heureux d'apprendre que la musique de cette œuvre extraordinaire a été confiée à Frank Martin, qui s'affirme de partition en partition comme un de nos musiciens suisses les plus originaux et les plus cultivés. Soutenu par des airs populaires anciens et des thèmes de musique d'église d'autrefois, il nous a donné là un nouveau chef d'œuvre.

Sous la direction de Mariette de Meyenburg, M. Pierre Breitler, ingénieur, qui a déjà tourné dans ses studios de Zurich quelques films documentaires remarquables, a fixé sur la pellicule les scènes les plus frappantes de la Danse des morts. Il en a tiré une bande d'une puissance étonnante, qui fait honneur tout ensemble à la capacité de l'industrie cinématographique suisse et à la culture des créateurs de l'œuvre.

H-K.

Courts-métrages

La production romande se limite pour l'heure aux courts-métrages. Elle réussit d'ailleurs dans ce genre des œuvres également intéressantes bien qu'à des titres très divers. On a déjà parlé ici de la série de la «*Famille Durambois*», qui poursuit une carrière sympathique. Dans un tout autre domaine, le château d'Oron est actuellement le cadre d'une bande dont la conception pourrait servir avec bonheur ailleurs aussi.

Un instituteur et sa classe font une course dans la campagne vaudoise. Les voici tout à coup sous les murs du château d'Oron. Un jeune curieux pose des questions: qui a bâti ce château? Quand? Quels personnages illustres y ont passé?... Et le film répond, dans une fresque historique pittoresque, où défilent tour la tour chevaliers et gentes dames des temps jadis. Petite leçon d'histoire vivante d'un coin de pays... bien des sites et des lieux de chez nous pourraient servir de donnée à des bandes de cette nature.

Une leçon plus haute se dégage d'un récent film produit par l'Office suisse d'expansion commerciale, et dû à la collaboration de l'excellent cinéaste, journaliste et poète lausannois Robert Chessex, et de Georges Duvanel, opérateur. «Raison d'être»... ce titre emprunté à Ramuz est tout un programme, que Chessex a su traduire en un magnifique poème d'images mouvantes. C'est le travail suisse qu'il chante, car c'est dans ce labeur quotidien, si modeste soit-il, qu'est notre plus authentique raison d'être. Ouvriers, travailleurs de toutes conditions; œuvres du passé, ouvrages d'aujourd'hui: cent et mille images traduisent tour à tour ce leitmotiv: croire, aimer, travailler, espérer. Une belle et bonne œuvre, qui servira utilement nos intérêts à l'étranger, mais qui doit être montrée en Suisse également.

La Chambre suisse du cinéma

La Chambre suisse du cinéma a tenu sa séance d'automne à Bâle, sous la présidence de M. Borel, ancien conseiller d'Etat et dans le cadre de la manifestation «Les 10 jours du film». Elle a approuvé le budget du Ciné-journal suisse pour l'année 1944, dont le montant est approximativement le même que celui de l'exercice en cours. Elle s'occupa en outre de différentes questions d'ordre économique. La chambre visita l'après-midi l'exposition «Le film hier et aujourd'hui» qui laissa une excellente impression; elle espère qu'il sera possible aux organisateurs de la répéter dans d'autres villes du pays.

Autour de la Suisse

Nouveau film sur la poste de campagne

Le film donne un aperçu intéressant de la vaste activité de la poste de campagne et ne montre pas seulement le mécanisme général, mais aussi les rouages internes et il donne surtout des exemples de ce qui doit être fait ou pas fait.

Dans son introduction, le lieutenant-colonel Futiger a déclaré que ce nouveau film (il existait jusqu'ici un film sur l'activité de la poste de campagne avant la mobilisation) doit surtout servir de propagande pour que les envois soient mieux empaquetés et munis d'une adresse exacte, etc.

Une fin regrettable

L'office des faillites de Lausanne annonce la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble appartenant à la société CINE-STUDIOS, sis aux Bergières à Lausanne. La mise à prix est de Fr. 120.000.—. L'immeuble est entièrement équipé pour la prise de vues cinématographiques. Les studios lausannois n'auront donc vécu que le temps de réaliser MANOUCHE... on leur souhaitait un meilleur avenir.

* * *

L'ACSR vient de recevoir de la Division Presse et Radio et sous pli recommandé communication de l'Ordonnance ci-après reproduite, dont les membres de l'ACSR sont priés de prendre bonne note:

Ordonnance

Aux membres des associations:
Association des loueurs de films en Suisse,
Schweiz. Lichtspieltheaterverband,
Association cinématographique de la Suisse romande.

Concerne: Titres des films.

Nous constatons que, à l'encontre des prescriptions contenues dans nos circulaires No. 8 du 13. 1. 41 et No. 9 du 24. 12. 42, de nombreux films portant des titres n'ayant pas été autorisés par la section Film de la division Presse et Radio, sont présentés au public.

Pour ces raisons, nous ordonnons:

1. Le seul titre autorisé pour un film est celui figurant sur le certificat de censure délivré par la section Film. Toute modification du certificat de censure est interdite.
2. Dans la réclame faite pour un film (insertions, photographies, affiches, prospectus, etc.), seul le titre indiqué sur le certificat de censure peut être employé. Il doit être clair et reconnaissable. Toute disposition typographique pouvant laisser le lecteur dans le doute sur le véritable titre du film est interdite.
3. Les demandes concernant des modifications ultérieures de titres de films doivent être adressées *par écrit*, par le propriétaire ou le concessionnaire du film, à la section Film; elles doivent être accompagnées des certificats de censure y relatifs.
4. *Le No. de censure du film doit être indiqué dans les insertions à côté ou sous le titre.*
   Exemple: «Guardie del cielo» C. C. No. 15041 (en allemand «Guardie del cielo» Z. A. Nr. 15041).
   Cette prescription ne s'applique pas aux insertions collectives des cinémas.

5. Les contraventions à la présente ordonnance seront punies selon art. 2 de l'A. C. F. sur la sécurité du pays en matière d'information du 8. 9. 39. L'application du Code pénal militaire reste réservée.
6. Cette ordonnance entre immédiatement en vigueur et remplace la circulaire No. 8 de la section Film du 13. 1. 41 et l'alinéa 2 de la circulaire No. 9 du 24. 12. 42.

C. P., le 15. 9. 43.

Division Presse et Radio
Section Film
Le chef : *Cap. Schibli.*

Communications de Paris

Etant donné la raréfaction de la pellicule positive mise à la disposition de l'industrie cinématographique, il se posait un important problème pour l'amortissement de notre production française. En conséquence, la Comité de direction du C.O.I.C. a décidé que depuis le début d'octobre, Paris serait divisé en dix « zones » de quartiers. Chaque nouveau film sera présenté une fois en « exclusivité-quartier » dans chaque zone, ceci dans un des cinémas dont la liste a été publiée et aux prix prévus pour sa catégorie.

D'autre part, les bons de commande relatifs au passage des films en « exclusivité-quartier » devront obligatoirement prévoir une clause de prolongation qui sera mise en valeur toutes les fois que les trois quarts des places disponibles auront été occupées du mercredi au dimanche soir.

Le public s'est passablement diverti à la projection de « ADEMAI BANDIT D'HONNEUR », un film original plein d'entrain et de mouvement, réalisé par Gilles Grangier. Il y a retrouvé avec joie Noël-Noël qui incarne avec tant de finesse et de talent le célèbre Adémaï, personnage pittoresque et burlesque. C'est Paul Colline qui a écrit tout exprès un très bon scénario comique sur une terrible histoire de vendetta corse. Nous rappelons que ce film a été tourné avec le concours d'une majorité de prisonniers libérés et que ses bénéfices iront alimenter la caisse des « Prisonniers de l'industrie cinématographique ».

« LE DEMON DE LA DANSE » a également obtenu un fort joli succès au « Normandie ». Nous y voyons évoluer Marika Rökk, à la fois comédienne, chanteuse, danseuse, virtuose des claquettes ; elle se livre à une série d'acrobaties éblouissantes; c'est, à cet égard, le film le plus fort qu'elle ait tourné jusqu'ici. La somptueuse mise en scène, les revues de music-hall nous rappellent les meilleurs films américains qui, par suite des circonstances, ont complètement disparu des écrans de France.

La toujours émouvante Zarah Leander, dans son dernier film « LE FOYER PERDU », fait salle comble tous les soirs à l'« Olympia ». Cette production entraîne le spectateur dans une atmosphère variée, le conduit d'Allemagne dans une clinique d'enfants en Suisse, puis dans un cabaret portugais et ensuite en Amérique du Sud. Il y a d'excellents passages chantés par Zarah Leander, à la voix chaude et émouvante, que tous ses admirateurs apprécient tant.

C'est « VAL D'ENFER », une production Continental mise en scène par Maurice Tourneur, qui a succédé le 22 septembre, à Paris, sur l'écran du « Biarritz », à « LA MAIN DU DIABLE », autre production Continental également de Tourneur, qui tenait l'affiche dans cette salle depuis le 21 avril dernier, y réalisant une exclusivité record de cinq mois.

« VAL D'ENFER » consacre une fois de plus le talent de Maurice Tourneur. Il s'agit d'un drame de la passion dans lequel Ginette Leclerc interprète son premier grand rôle dramatique.

La nouvelle version cinématographique, assez condensée, du roman d'Eugène Sue « LES MYSTERES DE PARIS » - est assurée d'avance du même succès d'exploitation que les précédentes adaptations filmées de ce feuilleton célèbre. Jacques de Baroncelli a fait revivre, dans de vastes décors bien reconstitués du Paris de 1830, les aventures du prince Rodolphe, duc de Gérolstein, qui, dans les bas-fonds de Paris, recherche Fleur de Marie. Le public retrouve avec plaisir les personnages imaginés par Sue : Le Maître d'Ecole - La Chouette - Le Chourineur - Tortillard - La Louve.

Encouragé par la réussite de son film « AU BONHEUR DES DAMES », André Cayatte est en passe de devenir un de nos meilleurs metteurs en scène actuels. Il a commencé la réalisation qu'il nous avait annoncée, d'après le roman de Maupassant: « PIERRE ET JEAN ». Renée Saint-Cyr, Jacques Dumesnil, Gilbert Gil interprètent cette histoire captivante.

Après « CARMEN » de Christian Jaque, la Scaléra prépare un autre grand film « LES ENFANTS DU PARADIS », avec l'aide, cette fois, de Marcel Carné, qui n'avait plus rien tourné depuis « LES VISITEURS DU SOIR ». Ce nouveau film de Carné s'annonce, par son genre et son sujet, fort différent du précédent. Ce sera, avant tout, une évocation vivante traitée en images à la Daumier, avec une action pleine de mouvement et de rebondissements, de l'un des cadres les plus pittoresques et les plus attachants du Paris romantique. La distribution comprend Jean-Louis Barrault, Pierre Brasseur, Maria Casarès, Arletty, Marcel Herrand et d'autres nombreux personnages.

Il est évidemment intéressant de suivre les efforts toujours plus poussés de notre production cinématographique. D'après les dernières données, il ressort que 77 nouveaux films ont été présentés à Paris durant le premier semestre 1943.

SUR LES ÉCRANS DU MONDE

Amerique

On tourne actuellement à Hollywood un film tiré du roman de Franz Werfel « Le chant de Bernadette ». Le rôle de la visionnaire de Lourdes sera tenu par une nouvelle-venue à l'écran, Jennifer Jones. Elle ne ressemble en rien aux beautés habituelles de Hollywood. Elle a, nous dit-on, un agréable visage aux joues rondes et ses longs cheveux noirs sont séparés en deux tresses.

*

Un opérateur de cinéma new-yorkais sans travail s'est assuré un revenu fort appréciable grâce à une idée tout ensemble ingénieuse et sympathique. Il s'est construit une installation de projection transportable, et a fait savoir par des annonces dans les journaux qu'il pouvait organiser des représentations complètes à domicile pour des malades incapables de sortir de leur lit. Cette nouveauté a fait sensation, et la demande a été telle dès les premiers jours que notre opérateur ingénieux a fondé une compagnie, qui occupe toute une série d'opérateurs. Elle dispose des programmes les plus divers ; les plus recherchés sont ceux prévus pour la distraction d'enfants malades, et de très nombreux adultes les réclament aussi!

*

Pour le premier semestre 1943, la 20th Century Fox Corp. annonce un bénéfice net de 3,8 millions de dollars, soit 1.81 dollar par action. Dans le même période de l'an dernier, le bénéfice net avant été de 2,2 millions de dollars, ou 86 Cts. par action.

Roumanie

Création d'une industrie du film en Roumanie.

La compagnie roumaine « Cineromit », fondée l'an dernier à Bucarest avec un capital de 250 millions de lei, et la participation de l'« Ente Nazionale Industrie Cinematografice » vient d'acquérir dans les faubourgs de la capitale roumaine un vaste terrain où vont être construits des studios. Les plans sont adoptés et les moyens financiers à disposition, de sorte que la réalisation va commencer sous peu. Cette nouvelle cité du film sera construite selon